

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Emmanuel EXPOSITO, Maire.

Etaient présents :

Messieurs BAUDOUIN Nicolas, CAILLE Joël, EXPOSITO Emmanuel, FAVRELIERE Jean-Claude, FREMEN-TEAU Bernard, QUEMENER Pierrick , SALLARES Nicolas.

Mesdames DONIZEAU Dominique, GALLOPIN Véronique, GAUTIER Isabelle, GUIGNARD Chantal.

Excusés : Mme RAVARD Armelle (**a donné pouvoir à Mme GAUTIER Isabelle**)
M. BBRISSEAU Pascal (**a donné pouvoir à M. QUEMENER Pierrick**)

Absents : Mmes MARTIN Stéphanie et RAMOS Ophélie

Soit 11 membres présents et 13 votants (11 + 2 pouvoirs)

Madame GUIGNARD Chantal a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 06 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR :

1. Constitution d'une provision pour créances douteuses
2. Durée d'amortissement compte 2041582 SIEDS-Budget commune
3. Principe de remboursement de loyers trop versés de l'Agence Postale
4. Vente de véhicule communal-Renault Master

D01.05.2021 : Constitution d'une provision pour créances douteuses

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes locatives de 2016 et 2017 et certaines dettes de restauration scolaire de 2019 et 2020 est avéré, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le risque de non recouvrement de ces dettes.

Le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction budgétaire et comptable.

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de ces provisions permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise.

A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Monsieur le Maire précise que le montant de la provision s'élève à 517,65€ (factures de cantine 2019 & 2020) sur le budget de la commune et de 3 014,41€ (loyers 2016 & 2017) sur le budget locatif.

Adoptée à l'unanimité

D02.05.2021 : Durée d'amortissement d'immobilisations -Budget locatif

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M14 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux. Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la durée d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables pour une facture réglée en faveur du SIEDS d'un montant de 9 356,12€.

En effet, les extensions de réseaux créées par le SIEDS constituent des biens propres de ce syndicat. La contribution versée par la commune est affectée au financement de ces réseaux et doit être comptabilisée au débit du compte 2041582 dans la comptabilité de la commune (subvention versée) et au compte 13xx dans les comptes du syndicat (subvention reçue).

Par conséquent, cette subvention doit être amortie et Monsieur le Maire précise que ces amortissements commenceront en 2022 et propose une durée de 20 ans.

Adoptée à l'unanimité

D03.05.2021 : Principe de remboursement de loyers trop perçus pour l'Agence Postale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Poste n'a pas pris en compte le transfert de l'agence postale installée à la mairie depuis 2014 au bureau de tabac « Tabac le Relais Epannais » de la commune fin octobre 2020.

Or, La Poste versait toujours le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle qui était de 1 046,00€, conformément à l'article 5 de la convention agences postales communales.

Le document informant de la dénonciation de la convention de l'agence postale de la commune est parvenu à la Poste le 18 février dernier. Par conséquent, 4 loyers (nov 2020 à février 2021) ont été versés à tort à la commune soit un montant total de 4 184,00€.

Adoptée à l'unanimité

D04.05.2021 : Vente d'un véhicule communal-Renault Master

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en vente le véhicule Renault Master immatriculé 4891-TF-79 appartenant à la commune.

Compte tenu de l'état général de ce véhicule et du nombre de kilomètres parcourus, Monsieur le Maire souhaiterait le céder à 750€.

Ce bien dont le numéro d'inventaire est le 2182-2000-003 sera sorti de l'inventaire.

Monsieur le Maire précise qu'un passage au contrôle technique sera fait pour la vente en l'état. Il ajout qu'une délibération supplémentaire sera prévue si le prix de vente est différent de celui voté soit 750€.

Adoptée à l'unanimité

Questions et informations diverses

Lotissement Les Jardins de Ribray

Parcelle n°40 : vente annulée en raison de l'état du terrain. Il engendre une plus value sur la valeur initiale (conclusions du constructeur en attente).

Présence d'un géomètre le 15 juin 2021 pour borner de nouveau le lot n°4 + bouts de terrain pour une prochaine mise en vente.

Hôtel

Incendie : Les photos et les devis (devis pour bâcher + devis pour les travaux de l'étage) ont été envoyés à l'assurance. Les travaux seront réalisés par CIM Menuiserie.

Vente : le projet est en statut quo suite à la proposition. La municipalité a repris contact avec l'acquéreur initial et est toujours intéressé pour l'acheter à 50 k€.

Ecole

Actuellement, il y a 77 élèves. Il faut potentiellement 81 élèves pour éviter une fermeture de classe.

La municipalité a fait un article dans la presse pour inciter les personnes à procéder aux inscriptions de leurs enfants avant fin juin.

La décision du Rectorat sera prononcée fin juin.

Eglise

Des devis ont été demandés pour faire tomber la voûte, vérifier l'ensemble des poutres et pour la réfection de la toiture.

Des subventions de la DETR sont possibles à hauteur de 40% pour 300 k€ maximum et 20% du Conseil Départemental.

Intercommunalité

Monsieur le Maire a eu une réunion avec la CAN pour la future gestion des déchetteries.

A partir du 01/01/2022, sera mis en place un badge par famille pour 50 passages annuels. Une communication par flyers sera faite auprès des administrés pour les informer de ce nouveau dispositif.

Pour la commune et les entreprises, le badge sera payant et un badge spécial « dépôts sauvages » sera gratuit pour la commune.

Environnement

-L'ambrosie est une plante qui dégage énormément de pollen et qui tend à s'étendre très rapidement. Elle est surtout présente dans le Pays Mellois, pas sur Epannes.

La nomination d'un référent par commune a été demandée et Monsieur CAILLE Joël, a été désigné pour faire une formation organisée par FREDON 79 sur la gestion de cette plante.

-Présence de la société Energie Team au prochain Conseil Municipal pour présenter le projet éolien envisageable sur la commune.

-Proposition de fleurir l'entrée des Chambeaux

Commissions

Un réunion trimestrielle sera faite pour toutes les commissions communales.

Evènements-Manifestations

- Course cycliste du 19/09/2021

C'est la commune de La Rochénard qui organise et il faudra prévoir des arrêtés de circulation.

-Préparation du marché des producteurs du 26/06/2021

un point est prévu avec les conseillers de la commune d'Amuré. Quatre animations de 20 minutes sont prévues en complément de l'animation déjà faite par Messieurs DUPEU et CARDOUAT.

La location du compteur SIEDS est gratuite. Également, les conteneurs pour les déchets ménagers et emballages sont prêtés à titre gratuit.

Le rôle de chaque membre du Conseil Municipal sera à déterminer lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Fête du 13 juillet 2021

La municipalité est à la recherche d'un orchestre. Le coût estimatif de cette soirée s'élève à 2 500,00€.

Élections Départementales et Régionales

Il y aura 2 bureaux de vote à tenir. Les services de l'État ont doté chaque commune de visières et de 1000 masques mis à disposition pour les électeurs ainsi que de gel hydroalcoolique.

Une protection en plexiglas pour les signatures et pour les urnes seront mises en place.

Les membres du Conseil Municipal ont établi un planning de présence, plus précisément pour déterminer les 2 présidents, les 2 secrétaires et les assesseurs.

Il y a 5 listes pour les élections départementales sur le canton de Frontenay Rohan-Rohan et 8 listes pour les élections Régionales.

La salle des fêtes est mise à disposition pour les différents meetings de campagne électorale.

Finances

- Vente du bâtiment situé 560 Grande rue a été faite pour 10k€,

- Réfection du local des chasseurs budgétisé : voir pour la programmation des travaux

Divers

- 2 stagiaires du lycée horticole de Niort seront présents dans la commune du 15/06/21 au 06/07/21,

- Courrier de Monsieur ROY Paul reçu à la mairie qui propose de donner une roue dentée ainsi que des poids,

-Terrains appartenant à l'Association Foncière : impôts à payer et effectuer une démarche administrative pour attribuer les terrains à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20mn.

Les membres du Conseil Municipal

Véronique GALLOPIN 3 ^{ème} Adjointe	Pascal BRISSEAU <i>Pouvoir à P. QUEMENER</i>	Joël CAILLE
Stéphanie MARTIN <i>Absente</i>	Jean-Claude FAVRELIERE 1 ^{er} Adjoint	Bernard FREMENTEAU
Nicolas BAUDOIN	Ophélie RAMOS <i>Absente</i>	Isabelle GAUTIER
Pierrick QUEMENER 4 ^{ème} Adjoint	Nicolas SALLARES	Armelle RAVARD <i>Pouvoir à I. GAUTIER</i>
Dominique DONIZEAU		

La secrétaire

Chantal GUIGNARD

Le Maire

Emmanuel EXPOSITO